

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC**

---

**ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 277, SUR LE  
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

---

Prenez avis que le conseil municipal de Nédélec, lors de la session ordinaire du 12 janvier 2026, a adopté le règlement n° 277, règlement sur le traitement des élus municipaux.

Ce règlement est entré en vigueur le 12 janvier 2026.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau municipal de Nédélec.

Donné à Nédélec, le 13 janvier 2026.

  
Lise Dénommé, dg, gref-trés

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Lise Dénommé de la Municipalité de Nédélec, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le, 12e jour de janvier 2026, entre 9h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 janvier 2026.

  
Lise Dénommé, dg, gref-trés